

Vacances apprenantes » : vacances inégalitaires par définition

Jean-Michel Blanquer a confirmé pour cet été des « vacances apprenantes » en débloquant 200 millions d'euros pour permettre l'accueil de 700 000 jeunes, en priorité venant des « quartiers défavorisés ».

La FERC CGT considère que cette mesure est de nature à renforcer les inégalités territoriales et scolaires. Elle est de plus concomitante avec une période de « prof bashing » et de destruction des enseignements sportifs et artistiques remplacés par les 2S2C, instaurant une logique d'école à la carte.

Le choix de privilégier les élèves décrocheurs peut sembler cohérent dans une première approche. Les chercheur-ses ont en effet montré que les vacances scolaires étaient une période de creusement des inégalités, les enfants des quartiers populaires étant celles et ceux qui partent le moins en vacances. Mais ce que les chercheur-ses montrent aussi, c'est que ce sont surtout les activités proposées pendant les vacances qui creusent les inégalités : c'est d'abord là que le problème se pose.

Ainsi, avec le dispositif « L'École apprenante », dispositif déjà existant devant passer de 70 000 à 400 000 jeunes, le ministre impose dans l'improvisation, et sans la certitude de trouver les enseignant-es nécessaires, un nouveau système éducatif basé sur l'inégalité territoriale. Pour atteindre cet objectif chiffré, le ministre met fortement à contribution les lycées professionnels dans une logique où les apprentissages en lycée professionnel sont avant tout techniques plutôt qu'émancipateurs.

De plus, prioriser les enfants des milieux défavorisés c'est porter un discours stigmatisant voire discriminant : aux enfants des milieux aisés des « vacances reposantes » et aux enfants des milieux défavorisés des « vacances apprenantes ». Par ailleurs les 400 000 jeunes des « Écoles apprenantes » ne partent donc pas en vacances puisqu'ils et elles restent dans leur école ou établissement scolaire...

Le nouveau dispositif « Colonies de vacances éducatives » : avec ce dispositif, c'est la place de l'Éducation Populaire qui est interrogée. Jean-Michel Blanquer dénature l'Éducation Populaire et entend prendre la main dessus. Pourtant, les modes éducatifs développés dans l'Éducation populaire ne sont pas scolaires et dans un contexte de déstructuration de la société, l'Éducation Populaire constitue une réponse moderne et adaptée aux défis du vivre et faire ensemble. Dans son organisation et sa diversité actuelles, se retrouvent majoritairement des associations liées à l'origine à cet accompagnement aux droits aux loisirs, et à la construction de citoyen-nes émancipés.

Mais aujourd'hui, les politiques publiques d'instrumentalisation qui transforment les associations en « simples opératrices », amènent bien souvent celles-ci à développer un activisme qui relève plus de la consommation sociale ou culturelle que de l'Éducation Populaire. Un retour aux missions originelles des associations d'Éducation Populaire - émancipation, formation de la citoyenne et du citoyen - est indispensable.

Par essence, la gestion d'une association d'Éducation Populaire ne peut reposer sur des critères marchands ou sur une instrumentalisation politicienne. Au même titre que ce qui existe pour la culture, l'État doit, par une loi, consacrer 1 % de son budget à la réalisation des missions des associations d'Éducation Populaire. C'est d'autant plus urgent que de nombreuses structures sont en difficultés suite à la crise sanitaire.

Les financements doivent être sécurisés et pérennisés, afin de mener au sein de l'association un projet éducatif à moyen et long terme car les « délégations de service public », les « appels d'offre » ne permettent pas de répondre aux besoins sociaux, sur le moyen et long terme.

Montreuil, le 17 juin 2020